Cinquante-septième année. - N ° 218 A Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1686

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

Ventes et cessions

840 868 772 RCS Versailles.
HEADLIGHT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1160416.00 EUR.
Adresse : 38-46, Rue Calmette et Guérin -, Z.I du Prunay -, 78500 Sartrouville.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FARENEÏT Société par actions simplifiée Au capital de : 32 108 395,00 EUR Siège social Z.I. du Prunay 38-46 Rue Calmette et Guérin 78500 Sartrouville N° RCS 913 422 416 RCS Versailles, est société absorbante HEADLIGHT Société par actions simplifiée Au capital de : 1 160 416,00 EUR Siège social Z.I du Prunay- 38-46 Rue Calmette et Guérin- 78500 Sartrouville N° RCS 840 868 772 RCS Versailles, est société absorbée Actif : 10 508 395,51 EUR Passif : 1 027 432,22 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Compte tenu de la détention par la société absorbante, de l'intégralité des titres composant le capital de la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II, 3° du code de commerce, il ne sera procédé à aucune émission d'action nouvelle de la société absorbante et il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. En conséquence la société absorbante ne procèdera pas à l'augmentation de son capital. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet : 08/11/2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 09/11/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société HEADLIGHT et au nom de la société FARENEÏT.